



EVALUATION DES ETABLISSEMENTS
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

FORMATION
CONSEIL

**Vous êtes un établissement
social ou médico-social,
voici les prestations que
nous vous proposons :**



1 - Evaluation interne

(loi 2002-2 du 2 janvier 2002)

- Faire de l'évaluation interne une source de motivation pour vos équipes.
- Valoriser l'évaluation interne pour en faire un outil précieux dans votre démarche qualité.
- Découvrir ou prendre conscience de vos points forts et explorer des pistes d'amélioration.
- Élaborer un plan d'actions et un planning pour sa mise en œuvre.
- Se préparer à l'évaluation externe avec un Évaluateur Externe Expert formé et certifié AFNOR.

2 - Evaluation externe

(décret 2007-975 du 15 mai 2007)

- Interventions planifiées et adaptées au fonctionnement de l'établissement.
- Implication des usagers, des élus et des professionnels pour une évaluation qualitative et objective.
- Analyse des pratiques professionnelles collectives, reposant sur un questionnaire évaluatif.
- Analyse des améliorations apportées depuis l'évaluation interne, en s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM.
- Remise d'un rapport final répondant aux exigences du cahier des charges.

3 - Conseil

- Accompagnement personnalisé dans votre démarche qualité (mise en œuvre du plan d'actions suite à l'évaluation, mise en place des outils de la loi 2002-2 et de votre base documentaire), la réorganisation de vos services, ou vers la certification.
- Conseils afin de mieux vous approprier les recommandations de l'ANESM, selon vos spécificités, vos valeurs et vos objectifs.
- Elaboration et/ou mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), intégrant le risque épidémique lié au COVID-19.
- Elaboration de votre Plan de Continuité d'Activité (PCA).

4 - Formation

- Se préparer à l'évaluation externe : contexte légal, quels établissements sont concernés, calendrier à respecter, enjeux (renouvellement de l'autorisation, de l'agrément ou du CPOM), cahier des charges, thématiques abordées, comment choisir un évaluateur, documents à transmettre pour analyse, méthodes évaluatives, validation du rapport.
- Formation Bienveillance : cadre légal, recommandations de l'ANESM, élaboration d'une procédure et d'une fiche de signalement.
- Formations courtes, plus adaptées à vos contraintes, en petits groupes de 10-12 personnes afin de favoriser les échanges.

Notre siège est basé à Montpellier et nous nous déplaçons sur la France Métropolitaine et sur les Antilles-Guyane.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour un devis personnalisé, n'hésitez pas à nous contacter :

Portable : **07 83 56 57 57**

Email : **contact@abeval.fr**

Site : www.abeval.fr Siret : 790 221 667 00047 APE : 7022Z Habilitation ANESM N° H2013-07-1229 N° activité formateur : 76 34 08977